

Trois chemins éthiques de l'homme à l'animal

Georges Chapouthier

Biologiste et philosophe
Directeur de Recherche au CNRS (*)
Paris, France

Bien sûr, quand je distingue dans les termes, comme ici, « l'homme » et « l'animal », je ne pense, en aucun cas, que l'homme n'est pas aussi un animal ! [1] J'utilise simplement les mots dans leur usage populaire et plus aisément compréhensible, qui fait que, pratiquement, l'on distingue notre espèce des autres espèces cousines qui peuplent avec nous la planète.

L'histoire des civilisations montre qu'il y a trois grandes conceptions qui, sur le plan éthique, permettent à notre espèce d'envisager les rapports avec les (autres) espèces animales : l'animal humanisé, l'animal-objet et l'animal-être sensible [2]

L'animal humanisé est sans doute la conception la plus répandue au cours de l'histoire. Elle consiste à faire de l'animal un « petit homme », susceptible d'être jugé et condamné lors de procès, comme ce fut le cas au Moyen âge en Europe. Dans la plupart des civilisations polythéistes, cette assimilation comprend non seulement les hommes et les animaux mais aussi les dieux. Les exemples en sont innombrables dans l'Égypte ancienne, en Amérique précolombienne, dans la Grèce antique ou dans l'Extrême-Orient d'aujourd'hui. Parfois l'assimilation se traduit par des dieux-chimères, mi-hommes, mi-animaux, comme en Grèce le dieu Pan, qui avait des pattes de bouc, ou en Inde le dieu Ganesh (Ganesa), qui a une tête d'éléphant. Dans le même ordre d'idée, la métempsycose, commune dans la plupart des religions polythéistes, considère que le corps animal peut être le réceptacle d'une âme humaine, estompant ainsi le fossé qui pourrait séparer l'homme de l'animal. Enfin, en sens inverse, l'esclavage assimile un être humain à un animal et a été répandu dans toutes les civilisations, y compris à notre époque, où il est en général interdit par la loi, mais où on peut retrouver sa pratique clandestine dans la prostitution ou le travail des enfants. Cette conception de l'animal humanisé inonde aussi la littérature et l'art, où les animaux des fables et des contes parlent comme des hommes et où Mickey ou Donald sont des humains aux apparences d'animaux.

Très répandue aussi est la conception de l'animal-objet, majoritaire dans la civilisation occidentale moderne, mais très commune aussi ailleurs. De nos jours, elle apparaît comme radicalement opposée à la conception de l'animal humanisé. Ce ne fut pas toujours le cas. Dans beaucoup de civilisations qui pratiquaient à grande échelle l'esclavage ou la domination de certains individus, puisque les esclaves, les prisonniers de guerre, voire les femmes ou les enfants, étaient perçus comme des objets, il n'y avait pas de frontière franche entre l'homme,

l'animal et l'objet. De nos jours, une coupure franche existe en revanche à la suite des thèses proposées par Descartes et ses successeurs.

Pour Descartes, les corps, des hommes comme des animaux, sont des machines, qu'il assimile maladroitement aux automates de son époque. Descartes a raison quand il affirme que les corps sont des systèmes matériels : toute la biologie moderne fonctionne sur cette hypothèse. Mais la philosophie de Descartes va plus loin : elle accorde aux seuls humains (mais pas aux animaux) l'existence d'une âme, au sens chrétien du terme. C'est ce qu'on appelle le « dualisme cartésien de l'âme et du corps » [3], Dépourvus d'âme, les animaux deviennent de simples systèmes matériels, aisément assimilables à des objets. Plus que Descartes, c'est son élève, Malebranche, qui a développé cette thèse, adoptée ensuite par une large part de la philosophie occidentale et encore très présente de nos jours [2].

La seule position philosophiquement tenable de nos jours est celle de l'animal-être sensible, parent de l'homme sans être son identique [4]. Elle est étayée par toute la littérature scientifique de ces derniers siècles, qui montre que les animaux et les hommes sont construits sur les mêmes bases, anatomiques, génétiques, biochimiques ou physiologiques, que les maladies peuvent se transmettre entre hommes et animaux comme entre les (autres) espèces animales. La théorie de l'évolution, acceptée de nos jours par tous les penseurs sérieux et refusée seulement par quelques partisans de l'obscurantisme, fait des animaux les ancêtres et les cousins des humains. L'être humain, « singe nu » [5], parfois qualifié de « troisième chimpanzé » [6], occupe, en tant qu'espèce, une place caractéristique dans le groupe des primates. La théorie de l'évolution montre aussi l'existence de grandes différences entre les groupes animaux et, en ce qui concerne la sensibilité, des différences de degré entre de rares animaux totalement insensibles (comme les éponges) et des animaux de sensibilité très comparable à la nôtre (comme les vertébrés ou les pieuvres). Quand parle de la sensibilité des animaux, c'est en général à ces derniers groupes que l'on se réfère, même si une sensibilité moins développée existe aussi chez la plupart des invertébrés [7].

Reconnaître aux animaux une sensibilité parfois proche de la nôtre conduit aussi à les traiter convenablement et, sur le plan éthique, puis juridique, à leur conférer certains droits visant à assurer leur protection [8] [9].

(*) Centre National de la Recherche Scientifique

1. Chapouthier G. *Qu'est que l'animal?* Le Pommier: Paris, 2004 (en espagnol, *¿Qué es el animal?*, Coll. "Las manzanas del saber", Ediciones Akal Madrid, 2006).
2. Chapouthier G. *Kant et le chimpanzé - Essai sur l'être humain, la morale et l'art.* Belin -Pour la Science: Paris, 2009.
3. Chapouthier G. Impact de l'animal-machine sur la biologie moderne: triomphe épistémologique et désastre moral. In *L'esprit cartésien*. Paris: Vrin; 2000. pp. 742-744.
4. Chapouthier G (sous la direction de). *L'animal humain, traits et spécificités.* L'Harmattan: Paris, 2004.
5. Morris D. *The naked ape.* Jonathan Cape: London, 1967.
6. Diamond JM. *The third chimpanzee.* Harper: USA, 2006.
7. Chapouthier G. La douleur: des animaux à l'homme. In *Homme et animal: de la douleur à la cruauté.* Auffret Van der Kemp T, Nouët JC, (sous la direction de). Paris: L'Harmattan; 2008. pp. 25-38.
8. Chapouthier G. *Les droits de l'animal.* Presses Universitaires de France: Paris, 1992.
9. Coulon JM, Nouët JC. *Les droits de l'animal.* Dalloz: Paris, 2009.